

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.05.2025
Date d'affichage du compte-rendu : 20.05.2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 23

Le dix-neuf Mai deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er}Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint Maire déléguée de La Bataille, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint Maire-délégué de Crêzières, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint Maire déléguée de Tillou, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{me} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Frédéric **WATTEBLEED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT**, Mme Amanda **HOLMES** ainsi que M. Alain **HURIEZ**, Mr Pascal **TRUTEAU** et M. Patrice **BAUDOUIN**, non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Patrick COIRAUT

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, puis l'assemblée délibère comme suit :

Adoption du compte rendu de la séance du 14 Avril 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 14/04/2025

Information de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP seront communiquées par le Maire :

- Déploiement points tris cartons à compter de juillet pour adapter à l'usage des points tris
- Maintien taux TEOM
- Ancienne base de Gournay : informations sur Phoenix manufactures
- PLUIH : Le Conseil communautaire Mellois en Poitou sera invité à arrêter le Pluhi afin que chacune des communes délibère. Il est regretté que les administrés n'aient pas participé en très grand nombre aux réunions publiques qui ont été organisées sur le territoire.

Attribution de subventions

Annie Gonnord présente ce dossier

La commission Animations réunie le 7 mai 2025 a étudié les demandes déposées, afin de présenter une proposition d'attribution à l'assemblée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Accepte le partenariat entre la commune et les associations volontaires, pour organiser en 2025, les 4 « Vie De Villages et de Quartiers » (VDVQ),*
- *Validé, à ce titre, le versement d'une aide à raison de 800€ par animation :*
 - *LA BATAILLE, le SAMEDI 05 JUILLET 2025 : ACCA de La Bataille : 800,00 €. (1 contre)*
 - *CHEF-BOUTONNE, le SAMEDI 19 JUILLET 2025 : Maison Pour Tous (MPT) : 800,00 €. (1 contre - 2 élus : Christelle Biet et Amanda Holmes membres du bureau de l'association concernée, ne prennent pas part au vote).*

- **TILLOU, le SAMEDI 09 AOÛT 2025 : Aujourd'hui Tillou et Le Foyer Rural : 800,00 € (montant qui sera partagé par moitié entre les 2 associations) (1 contre - 1 élue : Sophie Robion membre du bureau de l'association concernée, ne prend pas part au vote).**
- **CREZIERES, le DIMANCHE 31 AOUT 2025 : Les Amis de Crézières : 800,00 €. (1 contre - 1 élue : Amanda Holmes membre du bureau de l'association concernée, ne prend pas part au vote).**
- **Accepte la prise en charge des animations prévues dans le cadre de ces 4 VDVQ d'un montant global de 7069€.**
- **Valide et autorise Monsieur le Maire à signer chacune des 4 conventions de partenariat fixant par ailleurs les obligations des 2 parties et les modalités financières.**

Sur proposition de la commission le Conseil Municipal (1 contre et 2 abstentions) valide par ailleurs, l'attribution d'une aide de 400€ à l'association Surfin'Boutonne pour l'organisation, en collaboration avec la Pizzéria JOS, d'un concert en plein air, dans le cadre de l'animation musicale Festif Eté le 13 Juillet.

Panneaux photovoltaïques - Désignation de la Personne Morale Organisatrice de l'installation - Convention avec le Centre Régional des Energies Renouvelables

Le Maire présente ce dossier

L'installation des panneaux photovoltaïques sur les ateliers techniques est maintenant en fonctionnement. Lors de la séance du conseil municipal du 14 Octobre 2024, le Conseil Municipal avait désigné la commune comme la Personne Morale Organisatrice (PMO) pour être le lien entre Enedis et le producteur d'énergie.

Il est rappelé que la mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi et l'évaluation de l'exploitation de cette installation a été confiée au Centre Régional des Energies Renouvelables sis à la CRECHE (79).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne le CRER, sur sa proposition, pour assurer la mission de PMO gratuitement, la 1^{re} année d'exploitation.

Convention avec Ceteris pour la recherche d'un Kinésithérapeute

Le Maire présente ce dossier

La commission Développement s'est réunie à 2 reprises puis a rencontré les professionnels de santé le 7 avril. Lors de la dernière réunion de la commission, l'entreprise CETERIS Recrutement de CHOLET (49) a présenté une offre d'accompagnement pour la recherche d'un kiné. La proposition sera présentée pour suite à donner.

A l'occasion de ces réunions, la commission après avoir défini le contexte :

- Quel rôle pour la commune dans la recherche d'un kiné ? Comment être efficace pour trouver un kiné ?
- Quel rôle peuvent jouer les autres communes du bassin de vie ? Quelle maîtrise du foncier ?

- Suggère de mener un travail en interne par Aurore Cheminade, en collaboration avec le Comité Local de Santé de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, de confier la recherche à un « chasseur de tête » et de travailler avec les communes du bassin de vie.

- Et propose de solliciter le concours de « Ceteris recrutement » pour faciliter l'accueil d'un kinésithérapeute à Chef-Boutonne.

Par ailleurs, une réunion de concertation avec les communes du bassin de vie, à savoir : Loubillé, Loubigné, Aubigné, Fontenille, Couture d'Argenson, Villemain, Alloinay, Valdelaume et Melleran aura lieu le 3 juin, au cours de laquelle la réflexion portera sur 3 sujets : l'absence de kinésithérapeute de Chef-Boutonne, le départ de l'un des 2 docteurs de Couture d'Argenson et l'usage des terrains de football pour le club de Football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, acte le concours de CETERIS MEDICAL pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC auxquels s'ajouteraient 3 360 € TTC pour l'accompagnement administratif par exemple, du candidat dont il valide le principe. Les modalités de cette mission sont définies par un projet de convention qui stipule les conditions de rémunération suivantes :

La rémunération du conseil est due selon les modalités suivantes :

- 1) 10% du forfait recrutement à la signature du présent contrat. Soit la facture n°1 correspondante aux frais de lancement de mission (montage du dossier) qui restent définitivement acquis par le Conseil.
- 2) 20% du forfait recrutement à l'accord du candidat présenté par le Conseil et du Client à collaborer après accord réciproque. Soit la facture n°2. Cette partie est définitivement acquise par le Conseil à l'issue de la validation du Client et du Candidat retenu.
- 3) Solde de la rémunération globale au démarrage d'activité du Candidat soit 70% du forfait recrutement et 100% du forfait accompagnement si forfait accompagnement retenu. Soit la facture n° 3.

Promotion des sites touristiques – Carte Melipass

Nicole Bettan présente ce dossier

L'office de Tourisme propose aux sites touristiques, un outil (la « carte MeliPass ») pour inciter les visiteurs à fréquenter le plus grand nombre de sites dans le Pays Mellois.

Le principe est le suivant : cette carte gratuite est remise au visiteur lors de sa venue dans le 1^{er} site partenaire qui lui, applique le tarif en vigueur et les autres sites qui l'accueilleront appliqueront, eux, le tarif réduit de visite de leur site respectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le dispositif carte MeliPass et adhère à cette action de promotion touristique, l'objectif étant d'accueillir le plus grand nombre de visiteurs sur le territoire.

Décisions budgétaires Modificatives

Christian Aubert présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les Décisions Modificatives suivantes :

- pour la prise en charge des frais de l'enquête publique diligentée pour le classement d'une voie privée en voie communale
- pour le concours de Cétérés évoqué préalablement.

BUDGET PRINCIPAL DM CM 19/05/2025			FONCTIONNEMENT	
Chapitre/Article		DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
			Montant	Montant
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	500,00 €	
011	623	publicité publication	1 100,00 €	
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 000,00 €	
65	6588	autres charges de gestion courante	- 16 600,00 €	
TOTAL			- €	- €

Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs

Sophie Robion présente ce dossier

Dans le cadre de l'organisation du Pôle Culturel-Communication, il avait été acté le principe du passage du temps de travail de l'agent affecté à la médiathèque, de 22 heures à 35 heures. Après un essai depuis le début de l'année par le biais d'heures complémentaires, en accord avec l'agent concerné, **le Conseil Municipal à l'unanimité** :

- *Valide l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de ce poste à 35 heures*
- *Autorise la saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Saint-Maixent pour avis avant application statutaire de cette modification envisagée le 1^{er} aout 2025.*
- *Confirme que les crédits sont inscrits au budget communal.*

Résidence des Halles – Point d'étape

Le Maire, assisté de Patrick Coirault et Frédéric Wattebled en charge du suivi de cette opération, présente ce dossier.

Quelques informations sur l'état d'avancement sont données quant aux travaux, l'attribution des logements, la mise en place de la terrasse extérieure de la pizzéria JOS depuis le 16 mai 2025, les contacts en cours quant aux réactions formulées par les candidats à l'occupation des commerces : Taille très intéressante - Localisation idéale - Loyers peu chers - Travaux importants à réaliser avant d'emménager

Eu égard à ce point, la commission Finances suggère afin de promouvoir ces locaux, la possibilité pour la commune, de prendre en charge des travaux, de les réaliser, et de les faire supporter dans le loyer (obligation de bail commercial).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission

Travaux de voirie - Aménagement de l'avenue

Le Maire présente ce dossier

Lors de la réunion du 14 avril 2025, le Conseil Municipal a validé le projet de réfection de l'avenue centrale. Les travaux sont programmés du 7 juillet au 1^{er} août 2025.

Parallèlement, la collectivité a été informée de la volonté du collège François Truffaut, de changer de chauffage. L'idée de relier la chaudière communale de la chaufferie Blanchard située derrière la mairie, pourrait être une hypothèse intéressante pour les 2 parties :

- Optimisation de la chaufferie (depuis l'arrêt de la fourniture lié au départ de l'EHPAD et l'absence de projet immédiat dans cette Maison Ida Lucas)
- Optimisation pour le Conseil Départemental
- Capacité d'absorption du besoin du CD79 par la chaufferie communale.

Monsieur Waroux suggère de surseoir à la réalisation de travaux générés par cette éventuelle hypothèse dont la faisabilité n'est pas encore actée. Il est précisé que le nécessaire pourra être techniquement envisagé ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette option et décide donc de ne pas valider le surcoût occasionné par cette anticipation.

Maison Ida Lucas - Point d'étape

Le Maire présente ce dossier

Dans le cadre de la réflexion pour héberger Toits Etc dans l'aile nord de la Maison Ida Lucas, une étude de programmation avait été réalisée. Les divers scénarii financiers sont rappelés à l'assemblée.

Au vu des scénarii présentés, il apparaît nécessaire de mieux appréhender le 3^{ème} étage en le dissociant de la partie Toits Etc, pour avancer sur le sujet.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite la mise à jour de l'étude de programmation
- Valide le devis correspondant, d'un montant de 1800€ TTC dont 50% seront pris en charge par la Banque des Territoires.

Syndicat4b - Modification des statuts concernant les compétences

Le Maire présente ce dossier

Vu la délibération n°2025-07 du Comité Syndical en date du 17 mars 2025 approuvant la modification statutaire pour l'actualisation des compétences du Syndicat 4B, il est demandé aux conseils municipaux membres du Syndicat de valider cette modification de statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification des statuts du Syndicat 4B.

Redevance d'occupation du Domaine Public - Séolis - Gérédis

Le Maire présente ce dossier

L'occupation du domaine public par les ouvrages pour les réseaux de distribution d'électricité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP). Afin de bénéficier de cette RODP, il est demandé, cette année, de délibérer pour acter les montants de la RODP 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les montants de la RODP 2025.

Vente de livres après le désherbage de la Médiathèque Marguerite Gurgand de Chef Boutonne

Annie Gonnord présente ce dossier

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le tarif de vente des ouvrages triés à l'occasion du désherbage de la médiathèque effectué pendant les 2 semaines de fermeture du centre culturel comme suit :

- 1€ par livre.
- 5€ pour les ouvrages ayant une valeur plus importante, laissée à l'appréciation des agents de la médiathèque.

Rapports des commissions

Nicole Bettan en charge du développement de la commune évoque les points suivants :

- Faible participation à la Nuit des Musées au Château de Javarzay (revoir les modalités pour 2026)
- Invitation à venir profiter du programme des expositions artistiques gratuites au château.

Annie GONNORD en charge de l'Animation

- Annonce que le Guide estival 2026, en cours d'impression, pourra être distribué prochainement
- Rappelle aux élus, la date limite pour que les élus intéressés donnent suite à l'invitation de l'association ARBRES afin de participer au voyage au Togo en janvier 2026.

Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales indique que le travail d'actualisation du règlement d'attribution des aides sociales, se poursuit.

Angélique Boursier en charge du journal municipal

- Invite les élus à communiquer les coordonnées des nouveaux arrivants pour permettre la distribution du journal municipal.
- Demande aux élus de prévoir la distribution de la prochaine édition du journal municipal, fin juin.

Sophie Robion en charge des ressources humaines communique quelques informations concernant les ressources humaines : recrutement programmé d'un adjoint administratif principal, obtention du concours d'attaché par Anais Mougin en charge du pôle culturel et communication.

Patrick Petit en charge des travaux communaux

- évoque les travaux réalisés et/ou en cours : tonte et débroussaillage, travaux de peinture (portes des cimetières, volets de logement...),
- se réjouit de la cérémonie d'inauguration de la « rue Robert Morin » aux Vaux, le mardi 20 Mai en présence notamment l'Alyssa Keene, américaine, dont le grand père a été accueilli par des chef boutonnais dont Elise Giroux, pendant la guerre.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22heures 30 :

- rappel des animations de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération et de la Victoire 1939-1945.
- compte rendu de la réunion publique organisée le 12 mai à Chef Boutonne en présence d'une soixantaine de personnes
- embellissement des points de collectes des déchets : demande de participation des élus pour suggérer les 30 points à définir.
- effondrement des halles : l'expertise contradictoire a eu lieu ce jour. La méthodologie quant à la suite à donner reste à préciser. La sécurisation faite par l'entreprise Legrand permet l'usage du coté EST des halles.
- rappel de la réunion de la commission Développement le 28.05.2025
- rappel de la date de la prochaine réunion du conseil municipal fixée le 19 juin 2025.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le dix-neuf mai 2025.

Le secrétaire de séance

Patrick Coirault

Le Maire

Fabrice Michelet